

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

**FAIT DIVERS**

## PANIQUE A MAZADA <sup>P.4</sup>

*LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,  
ouverte du mercredi à dimanche*

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui  
Tel. 22 20 93 47 / 22 20 93 46 / 99 46 59 59 / 23 20 59 59

### Le collectif " Sauvons le Togo " dans ses œuvres à Décon :

## Agression contre les populations dans certains quartiers

- Le journaliste Armel Johnson <sup>P.3</sup>  
gravement blessé par les manifestants



*Le visage de Décon après les violences*

- Les Organisations de Droits de l'Homme  
enchantées, cautionnent les violences

### Interview de Gnana Latta, ministre de la Sécurité :



*"Des jeunes armés de <sup>P.3</sup>  
gourdins avaient déjà pris  
la direction du marché (...)  
pour se livrer à des pillages"*

### Union sacrée de l'opposition

<sup>P.4</sup>

Quel crédit accorder à la  
trouvaille d'Antoine Folly ?

### Coin du Civisme

Faisons un usage  
judicieux des feux de  
route ou phares <sup>P.3</sup>

## Renforcement des capacités des agents de l'administration

## Directeurs de cabinet et secrétaires généraux des ministères recyclés

En prélude à la mise en œuvre des plans de formation issus des recommandations des audits stratégiques et organisationnels des ministères, il est organisé par le ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, du 11 au 22 juin 2012 à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Lomé une session de formation sous le thème " Ethique et lutte contre la corruption dans l'administration publique ".

Cette rencontre regroupe les directeurs de cabinet et les secrétaires généraux des départements ministériels. Ceux-ci sont encadrés par une mission de l'Ecole Nationale d'Administration Publique (ENAP) de Québec composée de MM. Marcel Proulx, chef de mission, Yves Poulin, consultant international et Hugo Roy, formateur.

Les travaux ont été ouverts le lundi dernier par M. Solitoki Esso,



Le ministre d'Etat Solitoki Esso au micro

ministre d'Etat, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative. Selon lui, cette cérémonie est à la fois un symbole de la dynamique nouvelle, insufflée à l'administration publique par le Chef de l'Etat, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, et une preuve concrète de la matérialisation de la volonté du gouvernement d'asseoir une administration performante, disponible et citoyen-

ne.

" A l'heure de la modernisation où la concurrence devient rude, il importe d'avoir une véritable administration de développement axée sur la performance et en perpétuelle adéquation avec l'évolution des sciences, de la technique et de la technologie ", a-t-il déclaré. Pour lui, la performance d'une administration dépend avant tout de celle des hommes et des femmes qui

l'animent, et l'un des meilleurs moyens pour amener ceux-ci à atteindre cet objectif de performance, reste la formation. C'est pourquoi, un accent a été mis sur le renforcement des capacités des agents de l'administration, depuis quelques années.

" Ces dernières années, l'on assiste malheureusement à la recrudescence de certains comportements et pratiques des agents de l'administration publique, qui ne traduisent pas dans les faits le respect des règles et principes d'éthique. Conscient de cette situation et considérant que la moralisation de la vie publique doit être au cœur des stratégies de développement, le gouvernement togolais s'est engagé à veiller au respect des règles d'éthique et de moralité et à lutter contre la corruption, afin d'offrir aux citoyens et aux entreprises, des services publics de qualité ", a expliqué le ministre Solitoki.

Pour lui, ce n'est pas un hasard de choisir la vitrine de l'administration pour bénéficier en premier de

cette première session de formation " Vos faits et gestes ne sont pas anodins, vous êtes suivis de très près par les autres collaborateurs et vos agissements quotidiens constituent des exemples pour eux et de vos comportements dépendront ceux de vos collaborateurs ". Il a ensuite invité ces bénéficiaires à s'approprier les enseignements qui seront donnés pour mieux les répercuter jusqu'aux agents travaillant au plus bas de la hiérarchie administrative.

Enfin, M. Solitoki a insisté sur l'importance du thème de cette session en soulignant que " Seul le respect de l'éthique dans la gestion des affaires publiques peut contribuer à la bonne gouvernance ".

Une administration juste, neutre, disponible, performante et surtout la ponctualité des agents, etc. sont les résultats attendus à la sortie de ces travaux.

Carole AGHEY

## Visite à Lomé de la Directrice Générale de l'UNESCO :

## Des questions d'intérêt commun et celles internationales à l'ordre du jour

Les 07 et 08 juin dernier, la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova était en visite officielle au Togo. Au cours de son séjour, Mme Bokova Irina et sa délégation ont rencontré diverses personnalités du pays, à commencer par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, et visité certains vestiges de sites de la traite négrière mis en valeur dans le cadre du projet "La Route de l'Esclave".

Dans le cadre de la réalisation du projet intersectoriel et transdisciplinaire de l'UNESCO intitulé "La Route de l'Esclave", une délégation de l'institution onusienne était les 07 et 08 juin dernier, dans nos murs. Conduite par la directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, cette délégation a eu, à Lomé, plusieurs séances de travail, notamment avec une délégation togolaise des ministres en charge des domaines de compétence de l'UNESCO, conduite par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, président de la Commission nationale pour l'Unesco. Mme Irina et sa suite ont rencontré également une délégation des représentants du Système des Nations Unies, avec à sa tête la Représentante résidente du PNUD, coordinatrice des agences du Système des Nations Unies.

Les audiences avec les sommités de l'Etat

Lors de la rencontre avec le Chef de l'Etat et un peu plus tard avec le Premier ministre, la délégation de l'Unesco a, selon un communiqué conjoint, " procédé à des échanges de vues sur des questions d'intérêt commun et sur le renforcement de la coopération entre la République togolaise et



Visite du site d'Agbodrafo (Mme Bokova, 3e à gauche)

l'Unesco dans des domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication, du genre et du renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ".

Les autorités togolaises ont remercié l'Unesco pour " avoir, en juin 2011, décidé d'inclure le complexe Oti-Kéran/Oti-Mandouri au sein du réseau mondial de réserves de biosphères ". Elles ont aussi témoigné leur reconnaissance à l'Unesco pour " avoir créé, à l'Université de Kara en février 2010, la chaire Unesco en technologies de l'information et de la communication (TIC) et de développement de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest, portant à sept les chaires UNESCO au Togo depuis 1995 dans les institutions d'enseignement supérieur ".

Aussi, pour combler le chaînon manquant entre Cape Coast au Ghana et Ouidah au Bénin, dans le cadre de la mise en place du projet " La Route de l'Esclave " dans la Région Maritime, l'UNESCO n'a cessé d'apporter son appui à l'Etat togolais. Une action qui n'est pas restée sans reconnaissance de la part de l'exécutif togolais. Malgré ce soutien, l'Etat togolais a exprimé son souhait de bénéficier davantage d'ap-

pui de l'UNESCO dans certains domaines, à savoir : le renforcement des capacités du système éducatif togolais, l'appui aux chaires UNESCO, le renforcement des capacités des journalistes et des médias pour leurs activités en périodes pré et postélectorales, etc.

Pour sa part, la directrice générale de l'UNESCO a remercié le Président Faure pour le soutien constant de son pays à l'idéal de l'UNESCO et réitéré la disponibilité de son institution à coopérer étroitement avec le Togo dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. Se félicitant " des progrès significatifs enregistrés par le Togo dans le domaine économique, Mme Bokova a salué " les efforts considérables du Chef de l'Etat en matière de réconciliation nationale, de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'Etat de droit, gage d'un développement durable ". Elle a, pour finir, invité le Chef de l'Etat à effectuer une visite au siège de l'UNESCO à Paris ; une visite dont la date sera fixée par voie diplomatique.

Visite de certains sites esclavagistes  
Le second jour de Mme

Bokova en terre togolaise a été consacré à la visite de certains sites esclavagistes sur la côte maritime, notamment à Agbodrafo et à Glidji.

A Agbodrafo, c'est la Maison des esclaves, Wood Home, qui a été l'objet d'attraction. Maison de style afro-brésilien construite dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Wood Home possède une cave d'environ 1m50 de haut qui a servi d'entrepôt d'esclaves lorsque la traite négrière était devenue une activité illégale. Inscrite sur la liste nationale des Biens culturels et sur la liste indicative du Togo auprès de l'Unesco, cette bâtisse est un site que le chef du canton d'Agbodrafo, Mensah Eruké Assiakolé, espère voir transformé en site touristique important afin de participer ainsi au développement du milieu grâce au tourisme.

A Glidji Kondji, c'est le site de " Gbatsu ", place de la prise de la

pierre sacrée, qui a été pris d'assaut par les adeptes vaudou pour accueillir la délégation ministérielle et de l'Unesco. " Je suis très honorée d'être sur la terre sacrée du peuple Guin (...). Panthéon de 42 divinités en plus des autres dieux, ce site est la preuve de la volonté du peuple Guin à garder son identité culturelle et à perpétuer sa tradition. ", a souligné Mme Bokova. Elle a été, à l'issue de cette visite, rebaptisée "Princesse Dédé" par Folly Bébé XV, roi des Guins.

Notons que cette visite des vestiges et lieux de mémoire de la traite négrière, de Mme Bokova, après celle de son prédécesseur, M. Koichiro Matsuura en 2007, vise à reconstituer un pan de l'histoire jusque-là ignorée, à identifier et à aménager ces sites afin d'en assurer la promotion à travers le tourisme de mémoire.

Jean-Pierre B.

Tél : 222.34.1  
905.25.6  
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit—Gsm Car Alarm System

# Le collectif "Sauvons le Togo" dans ses œuvres à Décon : Agression contre les populations dans certains quartiers

## Le journaliste Armel Johnson gravement blessé par les manifestants

### Les Organisations de Droits de l'Homme enchantées, cautionnent les violences

Malgré la fine pluie, quelques centaines de Loméens ont répondu mardi dernier à l'appel du fameux collectif "Sauvons le Togo" pour trois jours de marches et de sit-in pour réclamer entre autres le report des élections législatives, le retrait des lois portant code électoral et découpage électoral ainsi que l'application du rapport de la CNDH et le retour à la Constitution de 1992. La marche débutée au niveau de Bè Gakpoto a en pour point de chute Décon, un carrefour commercial. Cette manifestation qualifiée de pacifique par les organisateurs, a dégénéré par moments en violence.

Des groupes organisés à la solde du collectif "Sauvons le Togo", ont en effet sillonné certains quartiers de Lomé pour obliger les commerçants à fermer boutique et empêcher la circulation des taxis et taxi-motos en usant de menaces, d'intimidations voire d'agressions. Dans le quartier Nukafu, des bandes organisées en petits groupes ont investi le marché en violentant les bonnes femmes qui ont osé sortir leur étalage. Ces voyous à la solde de l'ANC ont volé et pillé les marchandises de ces bonnes femmes qui n'ont eu que leurs yeux pour pleurer.

Une dame répondant au nom de Manavi qui dispose d'une petite baraque à cinq cents mètres du boulevard Jean Paul II dans le quartier de Nukafu, a été sommée de fermer si elle ne veut pas voir ses marchandises partir en fumée. Elle a dû déboursier 10.000 FCFA pour calmer ces vandales avant de pouvoir plier bagages.

En face de la société Mèche Amrina, une revendeuse de bouillie a vu sa marmite pleine renversée par terre par ces sinistres individus à la solde du collectif. Le péché de cette pauvre femme est d'être sortie vendre sa bouillie pour nourrir ses enfants orphelins de père. "Je vends la bouillie à cet endroit depuis 5 ans. J'achète à crédit 05 bols de maïs pour faire la bouillie. Après la vente, je fais les comptes en défatquant l'argent du maïs et avec le reste je subviens aux besoins de mes enfants. Que vais-je faire pour payer la dette que vient de me créer ces voyous en renversant ma bouillie?", se lamentait dame Afiwa qui a commis le crime de lèse-majesté en sortant chercher son pain quotidien.

A Bè, une autre dame qui passait en voiture a vu son pare-brise cassé par les manifestants juste parce qu'elle n'a pas le temps d'aller marcher avec le collectif pour des revendications aussi ubuesques les unes comme les autres. A côté de la clinique "Autel d'Elie", un conducteur de taxi-moto qui venait de déposer une dame, a été pris à parti par les hommes de Zeus Ajavon et de Jean-Pierre Fabre pour la simple raison qu'il travaille au moment où, eux, ils marchent.

Le journaliste Armel Johnson de la télévision LCF a été sauvagement



Agbéyomé Kodjo, fuyant les violences qu'il a contribué à perpétrer

agressé par les hommes du collectif au vu et au su de certains confrères présents sur les lieux. Et pourtant, il était en train de faire son travail de journaliste. Son crime : la chaîne LCF où il travaille est considérée par les manifestants comme une télévision proche du pouvoir.

Les Organisations de Défense des Droits de l'Homme, notamment la LTDH, le CACIT, l'ACAT, JDHO, toutes membres du collectif, sont-elles satisfaites de cette violation flagrante des droits d'honnêtes citoyens par leurs milices ? Comment peut-on comprendre que des Organisations de défense des droits de l'Homme puissent s'acquiescer avec des bandes de voyous pour agresser des citoyens juste parce que ceux-ci ont refusé de répondre à leur mot d'ordre ? Et pourtant, le rôle principal de ces organisations, c'est de défendre l'intégrité physique et moral des citoyens face à n'importe quelle violence. Que cette violence vienne des forces de sécurité ou des groupes organisés comme ceux du collectif, ces organisations ont pour mission essentielle de protéger et de défendre les droits des personnes violentées. Mais que constatons-nous ? Ces organisations apparemment cautionnent ou encouragent ces agressions contre les populations, surtout les citoyens qui refusent de prendre part à leur marche.

#### Pourquoi tant de violence cette fois-ci ?

Selon les informations proches du collectif, cette violence sur les populations était bien planifiée, et pour cause. Depuis un certain moment, les populations ne s'intéressent plus tellement à ce genre de manifestations. C'est pourquoi, un groupe très restreint du collectif s'est concerté pour préparer les jeunes dont la mission essentielle est de sillonner certains quartiers pour menacer les commerçants et les contraindre à fermer boutique, et pour violenter les femmes dans les marchés et les obliger à se rendre à la marche ou à rester chez elles.

Ce groupe de jeunes devrait également prendre en étau certaines artères de la capitale pour menacer et violenter les conducteurs de taxis et taxi-motos ainsi que tous ceux qui à moto ou en voiture, passeront par là. Ainsi, il sera créé une psychose générale dans la ville de Lomé et le mouvement prendra

de l'ampleur. Les organisateurs sont convaincus que sans violence, leur mouvement ressemblerait aux mouvements de contestation précédents qui ont fini par lasser les marcheurs.

Face à cette peur d'échec qui hantait les organisateurs, ce groupe très restreint du collectif a décidé d'inclure dans l'organisation des badauds à qui on a acheté du chanvre indien et du sodabi (l'alcool local) pour l'occasion. D'ailleurs, des tracts ont été distribués dans certains quartiers à certains commerçants pour les contraindre à fermer leur boutique. "Si tu ne veux pas participer à ces manifestations, ne les sabote pas en ouvrant ton magasin (...). Tu prendras un risque dangereux pour ton commerce car, le désaveu du peuple est impitoyable. Non, n'ouvre pas ton magasin. Ne prends pas ce risque, tu le paieras cher ! A bon entendeur, salut !", indique le tract. En clair, sans la violence, l'objectif ne sera pas atteint, confiait un des responsables du collectif.

#### Décon enfin libéré

Face aux violences systématiques et aux voies de fait du collectif sur les citoyens empêchés de circuler librement au niveau du grand carrefour et centre commercial de Décon, le gouvernement a décidé

de déloger les manifestants qui s'y étaient installés depuis mardi.

Dans un communiqué rendu public hier, "le Gouvernement a demandé au ministre de la Sécurité et de la Protection civile de prendre des mesures additionnelles pour assurer la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la liberté de circuler". Pourquoi cette décision du gouvernement ? Le ministre Latta Gnana de la Sécurité et de la Protection civile explique : "Ce matin, de façon délibérée, un communiqué mensonger a été lu aux manifestants pour leur faire croire que les personnes interpellées la veille étaient gardées dans le marché d'Adawlato. Or, elles étaient à la gendarmerie et à la DPJ. Ce stratagème avait pour but d'inciter les manifestants à converger vers le marché pour se livrer à des pillages. Des jeunes armés de gourdin avaient déjà pris la direction du marché".

Suite à la décision du gouvernement hier, les forces de sécurité ont investi les lieux pour déloger ces manifestants violents. Ce qui a permis dans l'après-midi l'ouverture du carrefour Décon et le rétablissement de la circulation. Mais seulement, les affrontements entre les casseurs du collectif et la police se sont poursuivis dans le quartier Bè. Les responsables du collectif qui ont annoncé leur retour à Décon ce soir, étaient invisibles sur les lieux. Ils annoncent dans la foulée une journée Lomé-morte demain. Il est évident que si ce mot d'ordre n'est pas accompagné de menaces sur les citoyens, les activités reprendront au grand dam du collectif.

En tout cas, le gouvernement rassure la population qu'il prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité à tous. La journée d'hier a fait 22 blessés parmi les forces de sécurité et 17 civils.

Aliziou Dominique

## Manifestation à l'appel du Collectif "Sauvons le Togo"

### Les actes de vandalisme de retour en force au Togo

A l'appel du Collectif "Sauvons le Togo" pour des manifestations de trois jours, à savoir, les 12, 13 et 14 juin 2012, des manifestants composés des militants des partis politiques, des responsables des organisations de défense des droits de l'Homme (ODDH) ainsi que des badauds ont battu le pavé mardi et mercredi derniers. Parties du rond point Bè-Gakpoto, les marches devaient avoir pour point de chute la place Dekon, une nouvelle trouvaille du Collectif et de l'ANC.

Commencée dans un semblant de calme, la manifestation s'est transformée en actes de vandalisme avec des marcheurs chauffés à blanc, cassant et pillant sur leur passage les commerces restés ouverts.

#### Jouir de sa liberté en respectant celle des autres

Au Togo, les manifestations sont autorisées par la loi, en l'occurrence l'article 30 de la Constitution de la 4e République qui stipule que "l'Etat reconnaît et garantit dans les conditions fixées par la loi, l'exercice des libertés d'association, de réunion et de manifestation pacifiques et sans instruments de violence". Cette volonté de promouvoir cette liberté s'est matérialisée par l'adoption le 6 mai 2011, par le parlement, d'une loi sur les manifestations publiques. Cependant cette liberté doit s'exercer dans le respect de celle des autres citoyens qui ne sont pas astreints de suivre le mouvement, ainsi que dans le respect des biens publics et privés.

Malheureusement, l'on constate que les manifestations du FRAC, du Collectif "Sauvons le Togo" et de

Suite à la page 4

## Coin du civisme

### Faisons un usage judicieux des feux de route ou phares

Les feux de route sont-ils devenus des jouets ? Telle est la question que l'on se pose face à cette habitude qu'ont certains conducteurs qui utilisent ces feux pour éblouir les autres usagers de la route. Il s'agit-là des comportements inciviques qui sont, les nuits, source d'accidents de circulation.

Dans certains pays, l'usage approximatif des feux de route constitue une infraction. Mais au Togo, c'est une chose courante et souvent, les conducteurs étrangers essuient beaucoup de difficultés au volant de leurs engins la nuit surtout dans notre capitale.

En principe, les feux de route s'emploient dans les zones non éclairées et permettent au conducteur de bien apprécier la route pour éviter les obstacles éventuels. Appartenant à la catégorie des feux les plus importants sur un véhicule excepté le feu stop, ils éclairent sur 100 m. Il est donc surprenant de voir des chauffeurs braquer leurs phares sur d'autres automobilistes, notamment pour les obliger à ralentir. Cet écart de conduite sur la route peut provenir de la méconnaissance du code de la route par certains usagers.

Pour d'autres par contre, c'est par pure arrogance qu'ils agissent de la sorte. C'est une manière pour eux, surtout ceux au volant d'engins à quatre roues, de mettre à mal les conducteurs d'engins à deux roues. Il y a même des automobilistes qui colorent leurs phares pour les rendre plus éblouissants.

Sachons que du respect de l'autre et du code de la route, dépend la sécurité routière que nous devons tous contribuer à promouvoir.

Carole AGHEY

Suite de la page 3

## Union sacrée de l'opposition Quel crédit accorder à la trouvaille d'Antoine Folly ?

Créer une grande union sacrée de l'opposition en vue de remporter les législatives et les locales prochaines. C'est l'essentiel à retenir de la conférence de presse organisée vendredi dernier par le président de l'Union des Démocrates Socialistes-Togo (UDS-T), Antoine Folly à Brother Home à Lomé.

Dans sa déclaration liminaire, l'homme qualifie de verrous à la transparence des consultations en perspectives les lois portant respectivement code électoral et redécoupage électoral votées il y a quelques semaines par l'Assemblée nationale. Et pour faire sauter ces verrous, Antoine Folly propose une alliance à travers la création d'une union sacrée de l'opposition.

Si l'initiative de l'UDS-T et son président Antoine Folly a le mérite de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes auxquels se trouve confrontée l'opposition togolaise, elle a la particularité de passer lamentablement à côté de la plaque pour les raisons suivantes :

- D'abord Antoine Folly ne s'est jamais illustré dans la recherche de l'unité de l'opposition. Le souvenir que les Togolais gardent de lui, est celui d'un radical pur et dur, un radicalisme qui n'a malheureusement rien apporté à l'opposition

- Ensuite, depuis son passage au gouvernement d'Union issu de l'Accord Politique Global (APG), Antoine Folly et son parti se sont mis en marge de l'actualité. Sur l'échiquier politique, l'UDS-T pratiquement absente, ne réagit que par intermittence par rapport à certains événements, son président étant préoccupé par des questions de football qui l'ont amené à siéger au comité de gestion intérimaire de la Fédération Togolaise de Football (FTF) d'où il sera emporté par le "Bahrein gate". La suite, on la connaît : Antoine Folly s'était retrouvé en petite culotte dans les geôles de la Gendarmerie avant d'être transféré à la prison civile de Lomé.

A sa sortie, il n'a pas cru devoir reprendre les activités politiques. Il

s'est enfermé dans un mutisme total jusqu'au vendredi dernier où brusquement il refait surface avec des propositions pour le moins irréalistes.

Antoine Folly n'a pas besoin de recourir à une union sacrée de l'opposition pour une quelconque victoire de cette famille politique dans notre pays. En effet, selon ses leaders, l'opposition a toujours gagné les élections au Togo. Si tel est réellement le cas de quelle victoire électorale parle encore Antoine Folly ?

Par ailleurs, depuis le déclenchement de la crise post-électorale qui a servi de détonateur à la scission de l'Union des Forces de Changement (UFC) de Gilchrist Olympio, et aux marches hebdomadaires de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), le parti d'Antoine Folly ne s'est jamais positionné clairement par rapport à la nouvelle donne. Les Togolais n'ont pas souvenir de l'avoir vu une fois aux côtés des leaders du FRAC ou du Collectif "Sauvons le Togo" ; d'où la question de savoir quelle crédibilité accorder aux propositions de celui qui s'est mis en retrait de l'actualité politique et qui ressurgit à quelques mois des législatives ? Nous mentionnions tantôt que le projet d'une union sacrée est irréalisable au Togo. Pour s'en convaincre, il suffit de voir à quel point les leaders d'une même sensibilité politique s'entredéchirent pour une simple question de leadership. Le Togo fait sûrement partie des rares pays où des opposants s'attaquent à leurs compagnons de lutte en les livrant en pâture.

En 2007, par exemple, le CAR et l'UFC qui étaient à l'époque les deux poids lourds de l'opposition, s'étaient livrés une guerre sans merci sur le terrain des législatives, ce qui a ouvert au RPT un large boulevard pour une victoire sans bavure. Dans ces conditions, comment créer une union avec des gens qui se comportent comme chien et chat ? Antoine Folly doit redescendre sur terre et revoir sa copie.

P.A.

## Les actes de vandalisme de retour en force au Togo

L'ANC n'ont rien de pacifique et sont souvent émaillées de violences et d'actes de vandalisme (vol, agression sur les passants, destruction d'affiches et de panneaux). Malgré la présence des forces de l'ordre à toutes les manifestations pour les encadrer jusqu'au lieu de chute, ces actes persistent. Même les corps habillés sont pris à parti par les manifestants imbibés de drogues et d'alcool et dont la plupart ne savent même pas pourquoi ils marchent. Il suffit de questionner un ou deux d'entre eux pour se rendre compte de la réalité, tant les raisons avancées sont divergentes.

La plupart du temps, ces marcheurs agressifs obligent les gens à fermer leurs commerces et à intégrer leurs rangs.

Les organisations de défense des droits de l'homme, béquille des partis politiques

Les marches du FRAC et de l'ANC entamées à la suite de la victoire du président Faure Gnassingbé au scrutin de mars 2010 ont perdu de leur ferveur après quelques mois seulement. Les manifestants qui croyaient aux promesses de Jean-Pierre Fabre et ses acolytes de prendre le fauteuil présidentiel qu'on leur aurait volé, se sont sentis désabusés et ont commencé par désertir ces marches.

Sentant sa mort politique prochaine, l'ANC a réussi à rallier à sa cause des organisations des droits de l'homme, afin d'avoir un nouveau souffle. Les ODDH qui font un travail remarquable sur le plan social, se sont malheureusement laissés entraîner dans la politique qui n'est pas à priori leur champ d'action. Sinon comment comprendre que pour des revendications politiques, elles soient au devant des manifestations et même se rangent d'un seul côté.

Pire, bien que témoins des agressions et actes de vandalisme commis par les manifestants, elles ne lèvent pas le petit doigt pour les dénoncer. L'allure des récentes manifestations montre bien que le but visé est loin d'être une quelconque revendication ; il s'agit plutôt d'un appel à une insurrection. Et l'on se demande ce que deviendrait l'économie nationale qui commence à peine à sortir de l'ornière si les autres formations politiques se lançaient dans cette aventure des marches.



Si Fabre Jean-Pierre et ses sbires manifestent contre le nouveau code électoral voté le 25 mai dernier par le parlement togolais, c'est normal, puisqu'ils sont dans leur rôle de parti politique et cela peut être une stratégie adoptée par le parti pour endormir l'adversaire politique. Mais intégrer à cette protestation politique des revendications sociales cache mal des intentions inavouées des organisateurs de ces marches.

En effet, outre le retrait immédiat et sans condition des deux lois relatives, l'une au code électoral, et l'autre au découpage électoral, le collectif "Sauvons le Togo" réclame entre autres : la mise en œuvre effective des recommandations du Rapport de la CNDH sur la torture, notamment la poursuite, le jugement et la condamnation des auteurs d'actes de torture ; la mise en œuvre du rapport de la CVJR ; l'application effective et de bonne foi par le gouvernement des

décisions de l'Union Interparlementaire et de la Cour de justice de la CEDEAO dans l'affaire des neuf députés révoqués de leur mandat parlementaire ; la clarification par le gouvernement du Rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Comment un parti politique qui a fait échouer toutes les initiatives de dialogue par son radicalisme, peut-il exiger lui seul le retrait sans condition d'une loi ?

Une chose est claire, l'échec aux prochaines élections législatives hante déjà les esprits des responsables de ce parti qui préfèrent les violences au scrutin, bien que les diplomates occidentaux accrédités au Togo saluent la prise en compte par le nouveau code électoral des recommandations de la mission d'observation de l'Union Européenne.

Pierre A.

## Fait divers PANIQUE A MAZADA

Bouyou et Kossi sont cousins et amis de vieille date. Les deux compagnons n'ayant pas eu la chance de réussir à l'école, n'ont pas trouvé du travail dans la fonction publique pour espérer habiter en ville. Aussi ont-ils décidé de résider à Mazada, le village qui les a vus naître. " Nous l'avons souhaité faute de mieux. A force d'y résider, nous avons fini par nous y plaire", affirme l'un d'entre eux rapporté par notre informateur qui a aussi fait savoir qu'ils étaient vraiment fiers de leur sort. " À Mazada, non seulement ils sont toujours proches de leurs parents, mais aussi ils sont permanemment sous la protection des mânes de leurs ancêtres ", a ajouté le rapporteur. Mazada est certes enclavée, totalement perdue dans la brousse, loin du réseau d'eau potable, d'électricité et d'infrastructures de transport, mais elle a des avantages, comparée à des localités environnantes comme la ville de Sotouboua située à environ 17 Km au sud et à bien d'autres. Outre les terres qui sont fertiles et donc favorables aux cultures, il y a des avantages typiquement réservés à certaines couches sociales. En effet, l'affluent du fleuve Anié qui traverse le village, offre aux habitants l'opportunité de pratiquer la pêche et la chasse. Bouyou et son ami se sont non seulement intéressés à cette pratique mais aussi ils en ont pris goût au point d'être complètement obsédés par ces activités qu'ils continuent de mener à la grande satisfaction de leurs familles respectives. Si tout s'est bien passé depuis plusieurs années, la sortie du mardi 08 mai 2012 a failli tourner au drame. Alors qu'ils pourchassaient un lièvre, le pied de Bouyou a été retenu dans un trou. A peine sorti, il constata que le trou qui avait avalé son pied, pourrait renfermer des agoutis. Les deux chasseurs se sont alors mis à creuser. C'est Kossi qui aurait remarqué que quelque chose aurait bougé au fond du trou. Croyant alors atteindre l'objectif, Bouyou plongeait la main et la ressortait aussitôt. " Aïe ! Je suis mordu ! ", cria-t-il. N'étant pas loin, son ami gratta rapidement le sol au même endroit et soudain, il réagit : " C'est grave. Il s'agit d'une vipère ! ". Aussitôt, Bouyou se jeta au sol et entama immédiatement des crises convulsives. Ne sachant quoi faire, l'autre appela au secours. En moins d'une demi-heure, les villageois arrivèrent et transportèrent le malade au centre de santé. Heureusement que celui-ci n'était pas trop loin. Examiné par le chargé du centre, le malade ne présentait pas de signes de danger. Toutefois, il a fallu qu'il soit mis sous surveillance pour permettre à l'infirmier de poursuivre ses investigations. Pendant ce temps, un groupe de villageois décida de retourner sur les lieux pour voir clair. Ils revinrent une heure plus tard avec le cadavre d'un caïman. Les jeunes l'ont abattu dans le trou. C'était donc lui qui avait mordu Bouyou. Quand l'infirmier apporta la bonne nouvelle au malade, celui-ci ouvrit les yeux et d'un geste très rigoureux, il sauta du lit. En partant, il dit en substance : " J'avoue que j'ai eu trop peur. A présent, je suis soulagé. Je rentre pour goûter la soupe de celui qui a failli me conduire au pays des morts ".

B. TALOM

## Lumière

### La femme peut-elle devenir pasteur ?

Aujourd'hui, on parle de l'émancipation de la femme dans le monde entier. Les femmes réclament leur place à des postes de décision notamment député, ministre et président de la république. Ce qui est normal parce ce que à compétence égale, poste égal. Est-ce que la femme a le droit de jouer les premiers rôles dans la parole de Dieu ? Que dit la bible ? Selon 1 Corinthiens 14 : 34-35 : " Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler; mais qu'elles soient soumises, selon que le dit aussi la loi.

Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison; car il est mal-séant à une femme de parler dans l'Eglise ". Ce verset explique clairement la place de la femme dans l'église. La femme ne doit pas prendre la parole devant l'assemblée ou bien se tenir devant une assemblée pour prêcher ou évangéliser. L'on constate avec amertume que les institutions de théologie forment les femmes qui deviennent pasteurs ou évangélistes. Selon 1 Timothée 2 : 11-12, " Que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission.

Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence ". Mon frère, que comprends-tu de cette parole ? La femme doit-elle se tenir devant une assemblée composée d'hommes et de femmes pour prêcher ou évangéliser ? Non et non ! la bible est formelle là-dessus, la femme n'a pas droit à la parole dans les assemblées. Une assemblée conduite par une femme qui se dit, pasteur, évangéliste ou apôtre est une assemblée satanique. Sors du milieu de cette assemblée car elle te conduit directement en enfer. Toutefois, lorsque la femme, au cours d'une assemblée reçoit une prophétie, elle peut l'annoncer. Mais attention, elle ne peut pas profiter de l'occasion pour enseigner ni pour prêcher (Apocalypses 2 : 20-23 )

En définitive, la femme ne doit pas prendre la parole devant une assemblée en se proclamant pasteur ou évangéliste, comme nous le constatons aujourd'hui dans certaines soi-disant églises.

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10 heures à 11 heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



## MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

=====

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO  
(TOGO TELECOM)

=====

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION,  
LA MISE EN SERVICE ET LA MAINTENANCE DE DEUX (02) ASCENSEURS  
AU SIÈGE DE TOGO TELECOM APRES DEMONTAGE DE L'EXISTANT**Date de lancement de l'Avis : 13 JUIN 2012****Appel d'Offres National N°051/TGT/DG/DML/PRMP**

**La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) lance sur fonds propres, un appel d'offres ouvert pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance de deux (02) ascenseurs au siège de TOGO TELECOM après démontage de l'existant**

2. **Sont admises à concourir toutes les personnes morales, spécialisées dans le domaine et justifiant de moyens techniques et financiers pour l'exécution du présent appel d'offres (cf. Dossier d'Appel d'Offres).**
3. **Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :**
  - a) **être une entreprise régulièrement inscrite au registre du commerce ;**
  - b) **expérience minimale de 10 ans dans le domaine similaire et disposant d'une équipe technique à Lomé;**
  - c) **être en règle avec l'administration des impôts ;**
  - d) **avoir des liquidités ou des facilités de crédit pour l'ensemble du marché ;**
  - e) **avoir une structure d'intervention à Lomé.**
4. **Le délai d'exécution du marché est de six (06) mois à compter de la notification du marché.**
5. **Le dossier d'appel d'offres pourra être acheté à la Direction Générale de TOGO TELECOM, Porte 007 SPL au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce d'une somme non remboursable de Cinquante Mille (50 000) F CFA, contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez de chaussée à l'adresse suivante :**

Direction Générale de TOGO TELECOM  
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté  
BP : 333 Lomé - Togo  
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01  
Télex : 5245 TG  
Fax : (228) 22 21 03 73  
E-mail : spdgtgt@togotel.net.tg

6. **Les offres, rédigées en langue française doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de Cinq millions Trois Cent Dix Sept Mille (5 317 000) F CFA et déposées, sous plis fermé, au plus tard le jeudi 12 juillet 2012 à 9H 00 T.U au Secrétariat Administratif du nouveau siège de TOGO TELECOM, au rez-de-chaussée porte 12.**

**Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.**

7. **Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.**

**La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.**

8. **Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaiteraient assister à l'ouverture des plis le jeudi 12 juillet 2012 à 9H 30mn dans la Salle de Réunion du rez de chaussée du nouveau siège de TOGO TELECOM.**

9. **L'offre conforme évaluée la moins-disante sera retenue pour l'attribution du marché.**

**Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site Internet de TOGO TELECOM: [www.togotelecom.tg](http://www.togotelecom.tg) ou s'adresser au Département Moyens et Logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation quartier Atchanté, Tél.: 23 38 55 92 /22 53 40 04.**

**La Direction Générale de TOGO TELECOM**



Togotelecom

## COMMUNIQUE

**TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE, QU'ELLE A PROCÉDÉ À UN DOUBLEMENT DES DÉBITS DE CONNEXION INTERNET DE SES CLIENTS HELIM FIXE ET M'FRI PLUS, DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUIN 2012.**

**CETTE OPERATION VIENT AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DU SERVICE INTERNET DE TOUS CES CLIENTS. TOGO TELECOM PRIE TOUT CLIENT QUI AURAIT CONSTATÉ DES PERTURBATIONS DEPUIS CETTE DATE, DE BIEN VOULOIR LES SIGNALER AU NUMÉRO GRATUIT 80 00 30 30.**

**TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET VOUS SOUHAITE DE TIRER LE PLUS GRAND PROFIT DANS L'UTILISATION DE VOTRE CONNEXION INTERNET TOUT EN ÉTANT DISPONIBLE À VOUS ACCOMPAGNER D'AVANTAGE.**

**LA DIRECTION GÉNÉRALE**

### Interview de Gnama Latta, ministre de la Sécurité :

## "Des jeunes armés de gourdins avaient déjà pris la direction du marché (...) pour se livrer à des pillages"

L'opinion publique et internationale retient son souffle à la lecture des derniers développements de l'actualité politique togolaise. Alors que l'on croyait avoir tourné la page des violences politiques gratuites, les Loméens ont été forcés de revisiter, mardi dernier, leur passé politique.

Sur invitation du Collectif "Sauvons le Togo", une nouvelle branche extrémiste de la scène politique au Togo, une horde de jeunes surexcités a pris d'assaut les rues de la capitale pour, dit-on, "une marche de protestation pacifique" qui s'est vite transformée en "mini-insurrection", ponctuée d'actes de vandalisme, de pillage, de casse et de violence gratuite sur des concitoyens. Face à ce revirement, les forces de sécurité se sont interposées en tirant des gaz lacrymogène. Le bilan, selon les sources policières, est de 22 policiers et neuf (9) gendarmes blessés, trois (3) véhicules caillassés.

Dans une interview accordée au confrère Republicoftogo.com, le ministre de la Sécurité, le Colonel Lama Gnatta revient sur les causes et les incidences de ces événements regrettables survenus dans certains quartiers populaires de Lomé, tels Akodessewa, Bè, Dékon,...

Republicoftogo.com : Pourquoi la police a-t-elle décidé de mettre fin mercredi au rassemblement organisé par "Sauvons le Togo" ?

Gnama Latta: Le collectif nous a adressé une demande de manifestation avec un itinéraire allant de Ggagboto au carrefour Dékon.

Nous avons eu une séance de travail avec ses responsables au cours de laquelle il a été clairement expliqué que le rassemblement devait se dérouler dans le calme, de façon pacifique. J'ai exprimé mon

inquiétude concernant le point de chute du cortège en raison de la présence de nombreux commerces et d'un trafic automobile intense.

Nous avons reçu de ce collectif toutes les assurances.

Quelle n'a pas été notre surprise quand, dès mardi, le directeur général de "Mèche Annina" m'a téléphoné pour m'alerter sur des manifestants qui faisaient mouvement vers son entreprise pour se livrer à de la casse.

J'ai ensuite été informé que des jeunes jetaient des pierres sur les



forces de l'ordre qui se contentaient simplement d'encadrer la manifestation.

J'ai immédiatement informé le président du collectif pour lui faire part de ces événements. Mais les attaques contre la Police et la Gendarmerie ont continué de plus belle. Résultat, 22 policiers et 9 gendarmes blessés, 3 véhicules caillassés, sans oublier des conducteurs de taxi-moto et des commerçants violentés et contraints par la force de cesser leurs activités. De plus dans des quartiers comme Bè et

Akodessewa, des jeunes ont érigé des barrages empêchant toute circulation et rançonnant les passants.

Republicoftogo.com: Les forces de l'ordre ont donc répondu aux provocations ?

Gnama Latta: Nous n'avons pas répondu à cette violence, nous avons juste essayé de ramener le calme et l'ordre. La preuve, ils sont restés au carrefour Dékon toute la nuit de mardi sans être inquiétés.

Ce matin, de façon délibérée, un communiqué mensonger a été lu aux manifestants pour leur faire croire que les personnes interpellées la veille étaient gardés dans le marché d'Adawlato. Or, ils étaient à la gendarmerie et à la DPJ.

Ce stratagème avait pour but d'inciter les manifestants à converger vers le marché pour se livrer à des pillages. Des jeunes armés de gourdins avaient déjà pris la direction du marché.

Nous avons décidé de mettre fin à tout cela et d'intervenir. Nous ne voulons plus de victimes et de blessés dans ce pays. Il fallait donc agir à temps avant qu'il ne soit trop tard.

Republicoftogo.com: Mais il y a quand même eu des blessés lors de l'intervention des forces de l'ordre.

Gnama Latta: Dans les rangs des forces de l'ordre oui, il y en a eu. Je n'ai pas connaissance de blessés graves parmi les manifestants.

Le rapport qui m'a été adressé indique qu'il y a eu 17 blessés légers. Le secrétaire général de la Ligue togolaise des droits de l'homme (LTDH) qui avait été interpellé, a été relâché.

J'ai donné l'ordre de le libérer sur le champ, c'est ce qui a été fait.

Republicoftogo.com : Le collectif affirme que les forces de l'ordre ont tiré sur les manifestants réfugiés dans l'église à Amoutivé, vous confirmez ?

Gnama Latta: Je suis croyant,

je ne donnerais jamais l'ordre de tirer dans une église et personne n'a donné cet ordre.

Selon le rapport à ma disposition, les lacrymogènes ont été tirés assez loin de l'église et c'est le vent qui a ramené le gaz vers le lieu de culte.

Republicoftogo.com: Le collectif affirme aussi que le gouvernement a fait infiltrer la manifestation pour semer les troubles.

Gnama Latta: Que le collectif apporte les preuves de ce qu'il affirme. Tout cela est absurde.

Republicoftogo.com: Quel sort sera réservé aux manifestants interpellés ?

Gnama Latta: Nous sommes chargés du maintien de l'ordre. Notre mission s'arrête là. C'est désormais à la justice de faire son travail.

Source: republicoftogo

### 2<sup>e</sup> journée des éliminatoires Coupe du Monde Brésil 2014

## Le Togo et le Cameroun à la traîne dans le Groupe I

Les sélections nationales africaines de football ont connu diverses fortunes le week-end dernier, pour le compte de la 2<sup>ème</sup> journée des éliminatoires de la Coupe du Monde Brésil 2014. Dans le Groupe I, le Togo et le Cameroun, deux mondialistes, sont à la traîne alors que les sélections comme la Libye et la RD Congo ont le vent en poupe.

Après son nul à domicile (1-1) face à la Lybie, le 03 juin dernier, les Eperviers du Togo n'ont pas réussi à prendre leur envol en RDC. Ils ont été défaits (0 but contre 2) alors qu'ils avaient dominé de bout en bout les Léopards sur leurs propres installations. Coup du sort où manque de réalisme ? Les spécialistes du cuir rond répondront qu'il s'agit des deux choses à la fois car, les Eperviers devant leur public, une semaine plus tôt, ont eu toutes difficultés à scorer devant une sélection libyenne venue à Lomé chercher le point du nul.

Ainsi, les Eperviers ne cessent d'étaler leurs mauvaises performances match après match au point qu'on se demande si le pire n'est pas à venir, vu le laxisme qui caractérise cette sélection depuis quelques temps : convocation de joueurs faite sur des bases non professionnelles, préparation hasardeuse des matches, le tout couronné par le manque de vision des autorités sportives.

On ne pouvait donc pas espérer mieux, car une victoire des Eperviers sur les Léopards dimanche dernier, ne relèverait que d'une grâce divine pour le public sportif togolais qui n'a plus savouré la victoire de sa sélection nationale depuis maintenant près de vingt

matches. Deux buts à zéro, c'était donc la petite dose pour Serges Akakpo et compagnie qui ont désormais leur destin non pas dans leurs jambes mais dans leur tête.

Le cas camerounais est presque semblable à celui du Togo. D'ailleurs, les deux anciens mondialistes traversent une zone trouble après la défection de leurs capitaines et buteurs emblématiques, en l'occurrence Shéyí Adébayor pour le Togo et Eto'o Samuel pour le Cameroun.

Les coéquipiers de Choupo-Moting, seul buteur des Lions face aux Chevaliers dimanche dernier, ont encore courbé l'échine, un but contre deux, devant la Libye exilée au Sfax en Tunisie. Malgré la volonté et la détermination des braves jeunes joueurs, les Lions Indomptables traînent leur crinière à l'avant-dernière place avec trois points, juste devant le Togo, bon dernier du groupe I, avec un point au compteur.

Ainsi, au terme de cette seconde journée des éliminatoires Coupe du Monde Brésil 2014, on a le classement suivant :

1<sup>er</sup> Libye, 4 pts (+1), 2<sup>ème</sup> RD Congo, 3 pts (+1), 3<sup>ème</sup> Cameroun, 3 pts (+0) et 4<sup>ème</sup> Togo, 1 pt (-2).

Vivement que les Eperviers se ressaisissent s'ils veulent aller loin dans cette compétition.

JPB

## CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest

Récépissé n°0338/05/03/08

15 BP : 82 Lomé - Togo

Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

**Directeur de la Publication**

**ALIZIOU ESSODINA**  
90 01 21 69

**REDACTION**

AGBANDA Pierre  
Carole AGHEY

A. KAPO

B. Talom.

Dao Kossi

Vicarmelo T.

**Imprimerie Service Compris**  
Tirage : 2000 ex.

## REPUBLIQUE DU TOGO

Travail - Liberté - Patrie

## MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION



# agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

## PROJET EDUCATION ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL AU TOGO (PERI)

COMPOSANTE1: ACCES ET RETENSION

VOLET: INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TRENTE NEUF

(39) SALLES DE CLASSES AU TOGO

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°003/PERI/ AGETUR-TOGO/2012

Lomé, le 12 juin 2012

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans " Développement Business " N°45232452 du 10 août 2009.

2. La République Togolaise a obtenu une subvention de la Banque Mondiale par les fonds catalytiques de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) pour le financement partiel du coût de la construction de trente neuf (39) salles de classes plus bureaux du Projet Education et Renforcement Institutionnel (PERI) et se propose d'utiliser une partie des fonds pour effectuer les paiements autorisés au titre des marchés d'exécution des travaux, objet du présent appel d'offres national.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR- TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en cinq (5) lots.

Les caractéristiques principales pour chaque site sont: un bâtiment à trois (3) classes plus bureaux et un bloc sanitaire (une latrine de 3 cabines pour les filles et une latrine de 3 cabines pour les garçons).

Les Chantiers sont répartis suivant le tableau ci-après:

| N° LOT | Nom de l'école        | DRE        | Inspection           |
|--------|-----------------------|------------|----------------------|
| 1      | EPP Kélégougou/A      | LOME GOLFE | IEPP LOME AEROPORT   |
|        | EPP Anfamé Nord II    |            | IEPP LOME PORT       |
|        | EPP Cebevito/AB       |            | IEPP LOME UNIVERSITE |
| 2      | EPP Agoé-élavagnon    | LOME GOLFE | IEPP LOME AGOENYIVE  |
|        | EPP Avenou/B          |            | IEPP LOME OUEST      |
|        | EPP Awatamé           | LOME GOLFE | IEPP LOME OUEST      |
| 3      | EPP Kpalimé Lomnava/B | PLATEAUX   | IEPP KLOTO EST       |
|        | EPP Agbonou Koeroma/B |            | IEPP AGOU NORD       |
| 4      | EPP FUSESE/B          | MARITIME   | IEPP AFAGNAN         |
|        | EPP Hahotoé-C         |            | IEPP VO SUD          |
|        | EPP Agbanou           |            | IEPP LACS OUEST      |
| 5      | EPP Kpangalam Ataworo | CENTRALE   | IEPP TCHAOUDJO NORD  |
|        | EPP Tomdè-Marché      | KARA       | IEPP KOZAH           |

Le délai d'exécution de chacun des cinq (5) lots est de cinq (5) mois.

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour un (1) ou plusieurs lots. Les marchés seront attribués par lot ou par groupe de lots suivant la combinaison la plus économique pour le Maître d'Ouvrage en prenant en compte tout rabais éventuel que pourrait proposer le soumissionnaire en cas d'attribution de plusieurs lots.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque "Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ", et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé- Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax: (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres international à la même adresse à partir du mercredi 13 juin 2012 aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres (pour les soumissionnaires nationaux) :

- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal);
- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
- Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS) ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois;

v.-Carte d'opérateur économique en cours de validité.

7. Les spécifications de qualification comprennent:

- ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des deux (2) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt de soumission des offres, confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés en défaveur du soumissionnaire. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au Mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés;

- avoir réalisé une moyenne de chiffres d'affaires en toutes taxes comprise (TTC) des trois (3) dernière années supérieure ou égale à 0,8 fois le montant de son offre en toutes taxes comprise (TTC) dans le domaine des Bâtiments et Travaux Publics (BTP);

- avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins deux (2) marchés de construction de bâtiment au cours des cinq (5) dernières années qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel.

- la justification de facilités de crédit bancaire ou d'avoir liquide couvrant un montant minimum de dix millions (10 000 000) de Francs CF A pour chaque lot;

- la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera-pas.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé " AGETUR Fonctionnement N°701 012 140033 56 02" ouvert à ECOBANK Lomé. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail).

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres National délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR- TOGO à Lomé, le vendredi 13 juillet 2012 à 09 heures TU au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les Soumissions seront ouvertes physiquement ce même jour, le vendredi 13 juillet 2012 à partir de 09. Heures 15 mn TU, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission dont le montant (en francs CFA) par lot est fixé dans le tableau ci-après.

| N° LOT | NOM DE L'ECOLE        | GARANTIE DE SOUMISSION (FCFA) |
|--------|-----------------------|-------------------------------|
| 1      | EPP Kélégougou/A      | 3 000 000                     |
|        | EPP Anfamé Nord II    |                               |
|        | EPP Cebevito/AB       |                               |
| 2      | EPP Agoé-élavagnon    | 3 000 000                     |
|        | EPP Avenou/B          |                               |
|        | EPP Awatamé           |                               |
| 3      | EPP Kpalimé Lomnava/B | 3 000 000                     |
|        | EPP Agbonou Koeroma/B |                               |
| 4      | EPP FUSESE/B          | 3 000 000                     |
|        | EPP Hahotoé-C         |                               |
|        | EPP Agbanou           |                               |
| 5      | EPP Kpangalam Ataworo | 3 000 000                     |
|        | EPP Tomdè-Marché      |                               |

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pour une durée de cent vingt (120) jours, calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR- TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II  
Tél. : (228) 22 26 14 46/22 26 46 84  
Fax: (228) 22 26 46 53  
Email: ageturtogo@yahoo.fr  
LOME-TOGO

La Direction Générale



# STE UNIPRIX SARL

1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée, près des rails/Tel: 22 20 93 45/Fax: 22 20 93 47 Lomé



*Des portables de qualité*



*Uniprix, distributeur exclusif*

## UNICAVE DU BOULEVARD

### TOUT SUR LES VINS & LES CHAMPAGNES



*Du bon vin*



*Fines en Bulles (Mousseux)*



*Du vin de qualité à la portée de toutes les bourses*



*Henriot (Champagne)*



*Roc du Gouverneur*



*Charles de LAROCHE*

Bd du 13 Janv. Im AVENIDA à côté de l'UTB Lomé-Togo / Tel: 22 41 90 88 / Cell. 90 32 99 48

*unicave, les raisins de la vieille vigne*